

Comité Technique Local du 21 juin 2016

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux du CDFP Arras - Diderot le 21 juin 2016. Il ne s'est pas tenu dans les locaux de la DDFIP 62, compte tenu de sérieuses difficultés de stationnement liées à l'Euro 2016. Commencé à 9 h 15, il s'est terminé à 16 h 00. La Présidence était assurée par M. Pierre Mathieu, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par M. Didier Vermeersch et le secrétariat -adjoint par CGT DDFIP 62 en la personne de M. René Guide.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ C G T DGFIP 62
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ S F P DGFIP 62
- ☞ Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

Ordre du jour du C T L

- 1 Approbation PV du 18 mars 2016
- 2 Rapport d'activités 2015
- 3 Evolution des métiers du contrôle fiscal
- 4 Questions diverses

Compte rendu de vos représentant(e)s Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

Jean-François Waille Trésorerie de Beuvry
Véronique Vicari PCE Arras
Jean-François Heneman ERD 62
Martine Henequin DDFIP Arras
Christine Duval PCE Lens
Gabriel Gaillard ERD 62

Approbation du P V, Rapport d'activité 2015, Evolution du Contrôle Fiscal et Questions diverses

Point 1 : Approbation PV du 18 mars 2016



Ce procès verbal n'appelant aucune modification, l'Alliance a donc voté pour son approbation

Point 2 : Bilan d'activité année 2015



Très contente de son année 2015, comme au passage, toutes les années précédentes, la Direction nous a remis un magnifique rapport annuel de gestion 2015, avec une très jolie photo en 1ère page de notre cher Directeur... Il faut admettre que, si nous ne sommes absolument pas d'accord avec l'autosatisfaction évidente de la direction, ce rapport est très joli, comme la photo, au passage !!! **Tout va bien dans le meilleur des mondes. Ce magnifique état des lieux, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt, ou bien la partie visible de l'iceberg...** Nous sommes donc totalement en désaccord avec la façon de voir les choses de la direction...Mais, nous y sommes habitués,

En effet, elle évite donc soigneusement de développer tout ce qui concerne les suppressions d'emplois, le stress au travail, la surcharge de travail des collègues, le manque évident de dialogue social dans notre département.... Tous ces mots ne sont même pas une seule fois « dits » dans le superbe rapport de notre direction. Bref... Nous n'allons donc pas contester point par point les écrits (le rapport compte 14 pages pour 18 l'année dernière et 26 l'année précédente, donc, le niveau baisse !!!!) de la direction qui n'engagent qu'elle. C'est grand, c'est beau, c'est magnifique, on en redemanderait !!! Pour nous, ce n'est pas un rapport annuel de gestion et situation de l'exercice des missions pour 2015, mais de la pure autosatisfaction, de la propagande « dégéfipienne ». Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre, ni plus aveugle que celui qui ne veut pas voir.

A titre d'information, voici quelques éléments extraits de ce magnifique rapport :

Le réseau des finances publiques dans le Pas-de-Calais au 31/12/2015 comprend 100 structures (mais 96 au 01/01/2016, soit une baisse de 4 %), réparties sur 60 sites (mais, attention, 57 au 01/01/2016 et en 2017 combien en restera t-il ?) :

- 1 Direction départementale
- 1 Recette des Finances territoriale
- 9 Services des Impôts des Particuliers
- 8 Services des Impôts des Entreprises **(7 au 01/01/2016)**
- 4 Services des Impôts des Particuliers et des Entreprises
- 1 Pôle de Recouvrement Spécialisé
- 7 Services de Publicité Foncière
- 4 Brigades de Vérification
- 4 Pôles de Contrôle et d'Expertise
- 1 Brigade de Contrôle et de Recherche

1 Pôle de Contrôle des Revenus et des Patrimoines
1 Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels
1 Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
1 Antenne-relais du Centre Prélèvement Service
1 Paierie Départementale
55 trésoreries dont :

- 35 trésoreries mixtes (**33 au 01/01/2016**)
- 15 trésoreries de secteur public local (**14 au 01/01/2016**)
- 4 trésoreries hospitalières
- 1 trésorerie amendes

La DDFiP compte 1.526 emplois au 1^{er} janvier 2016 (**mais, 1.564 emplois un an auparavant**) dont 126 cadres A+, 228 cadres A, 700 cadres B et 472 cadres C.

En 2015, l'absentéisme pour raison de santé équivaut à 80,33 ETP et a donc baissé par rapport à 2014 (89,17 ETP). En revanche, on constate sur la même période un accroissement des CLM et CLD.

Plus de la moitié des effectifs du Pas-de-Calais a plus de 50 ans (53,70 % en 2015). Toutefois, les plus de 58 ans représentent 20 % de l'effectif en 2015, contre 19 % en 2014. Les moins de 30 ans représentent un peu moins de 2 % des agents.

C'est dommage, mais il faut le constater, nos services vieillissent, et , compte tenu du non remplacement de nombreux collègues partis en retraite, c'est malheureusement normal, qu'ils vieillissent... et, ils n'ont pas fini de vieillir...

Point 3 : Évolution des métiers du contrôle fiscal



Ce point concerne un certain nombre de changements, de modifications et autres transformations sur le devenir du Contrôle fiscal. La Direction a certes pris acte des difficultés grandissantes que ne cessent de rencontrer nos collègues de ces services. **Mais, si elle en a pris acte, elle n'a toujours pas compris comment régler le problème.**

Car, ce n'est pas en apportant des changements, des modifications et autres transformations qu'on trouvera une solution. La seule vraie et unique solution, c'est l'arrêt pur et simple des suppressions d'emplois. Mais, là, une fois de plus, nous avons vraiment le sentiment de prêcher dans le désert, ou de parler à un mur !!!

Point sur l'application Rialto Mémo.

Aucune structure de la DDFiP du Pas-de-Calais ne participe à l'expérimentation de MEMO. Cependant, il convient de savoir que l'étude ergonomique sur Rialto Investigation avait entraîné une réflexion sur l'évolution de l'application. Cette étude a abouti à une refonte de l'application. Dans celle-ci, la partie facultative et la partie obligatoire sont désormais regroupées. L'application Memo a été testée auprès de 112 vérificateurs et chefs de brigade répartis dans des brigades départementales et des brigades DIRCOFI. Les retours sont plutôt positifs.

Au niveau national, CFTC veillera à ce que les directions ne rendent pas obligatoire le module facultatif, mais également aux modalités de déploiement et de mise en place effective de l'application dans les services

Expérimentation du pilotage des BCR par les DIRCOFI

La direction nous a communiqué certains éléments concernant cette expérimentation. Conformément aux préconisations de la circulaire nationale, un protocole interrégional a été élaboré de concert avec l'ensemble des directions de l'interrégion Nord (Protocole entre la DDFiP du Pas-de-Calais et DIRCOFI joint).

Un échange entre chaque direction partenaire et la DIRCOFI Nord s'est déroulé afin que la DIRCOFI puisse disposer des données d'activité des BCR de l'inter-région. Un stage « traitement des aviseurs » a été organisé à Lille en mai 2016, il a été animé par des agents de la DNEF.

Une demi-journée de formation sur le traitement des listes à l'aide de Sirius Pro requête libre est organisée le 23 juin 2016 au CIF d'Amiens.

Le réseau WIFiP inter-régional permet également la diffusion des réponses apportées par le Service du Contrôle Fiscal aux sollicitations du réseau des Idiv expert Fraude des DIRCOFI.

Nouvelles modalités pour les dossiers de fraude fiscale, d'escroquerie, et simplifications de l'activité pénale.

L'entrée en vigueur, à compter du 1er janvier 2016, d'un nouveau marché public relatif à la représentation de la DGFIP et de l'Etat devant les juridictions de l'ordre judiciaire en matière notamment de fraude fiscale, d'escroquerie à la TVA ou à un autre impôt et d'opposition à fonctions a modifié les modalités de transmission et de suivi de ces affaires.

Certaines simplifications vont apparaître :

- simplification de la fiche complémentaire d'information (FCI) ;
- le rapport de vérification n'a plus à être produit dans le cadre de la constitution du dossier ;
- les fiches complémentaires d'information des dossiers de poursuites pénales correctionnelles, y compris pour les dossiers déjà transmis, ne sont plus validées par le bureau AFP comme pour les dossiers en transmission directe

Selon notre direction, le premier bilan du PPI (pôle pénal inter-régional) est positif. Le soutien technique apporté par le PPI a été unanimement reconnu y compris par les directions initialement non adhérentes qui ont émis le souhait de rejoindre à terme l'expérimentation...

Projet d'une nouvelle procédure de contrôle : l'examen de comptabilité :

La Direction nous présente une procédure « complémentaire » de contrôle : Nouvel outil dans l'arsenal du contrôle fiscal qui viendrait s'ajouter à la vérification générale au regard du type d'entreprise. Le but est d'effectuer le contrôle depuis le bureau avec une transmission des comptabilités générant un gain de temps en déplacements.

Plusieurs questions restent sans réponse : question du débat oral et contradictoire, possibilité d'intervenir sur place si besoin... Pour la CFTC, les contours de cette procédure n'étant pas clairs, il est difficile de se prononcer. Il semble plus pertinent à l'heure actuelle de réactiver des procédures existantes que d'en créer de nouvelles.

Bilan de l'expérimentation du « pôle pénal » inter-régional (PPI) :

L'objectif de ces pôles est de venir en renfort de l'action pénale des directions. Ce renfort passe par divers moyens : des pratiques harmonisées, un soutien technique. Pour la Direction, le bilan de l'expérimentation DIRCOFI SUD OUEST est positif et répond à un besoin. Ce pôle assure l'animation pénale des directions locales de l'inter-région, le suivi et la coordination des opérations de contrôle fiscal après dépôt de plainte de la Police fiscale.

Il s'agit du suivi des dossiers déconcentrés, donc sans examen du Bureau des affaires fiscales et pénales mais avec la possibilité de saisir Bercy.

CFTC DDFiP 62 y voit un signe désignant les DIRCOFI comme le « siège » du contrôle fiscal. CFTC Finances Publiques 62 n'est pas opposée à une professionnalisation et y voit le moyen de mettre en place une mutualisation des bonnes pratiques qui entraîneraient une homogénéisation de l'usage des procédures pénales.

Toutefois, les DIRCOFI sont-elles en capacité d'absorber ces missions supplémentaires ? La CFTC émet un doute sur le suivi de la mission par les agents en charges du pénal au sein des directions actuelles et s'assurera des conditions de vie au travail et des formations à assurer au profit des rédacteurs.

Rattachement des services de contrôle de la redevance audiovisuelle (SCRA) aux pôles de contrôles et d'expertise (PCE)

Les agents de la redevance doivent intégrer des PCE. CFTC DDFiP 62 restera vigilante sur les conditions de ces transferts, notamment en matière de régime indemnitaire. Au niveau national, il faut savoir que la redevance rapporte 3,5 milliards d'euros par an. Son contrôle doit donc bénéficier de moyens suffisants. Pour CFTC DDFiP 62, ce rapprochement peut conduire à une « perte du savoir-faire » constatée déjà lors du rapprochement CDI-CDIF.

Le rattachement de la mission aux PCE prévu au 1^{er} septembre 2016 dans la note de service du 11 février 2016 ayant fait l'objet localement d'un report au 1^{er} septembre 2017, un groupe de travail départemental sera prochainement constitué.

Les cinq agents exerçant la mission actuellement seront invités à intégrer le groupe de travail.

Point 4 : Questions diverses



CDAS : le secrétariat général devrait venir dans le Pas de Calais le 7 ou 8 juillet afin de rencontrer la direction et les organisations syndicales de notre département. Il serait temps !!!!

AVION : Concernant l'établissement de permanences, la direction est en cours de réflexion avec la Mairie

Le prochain CTL se tiendra le 13 octobre 2016